

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LAVIOLETTE
AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération, tenue le **17 décembre 2024**, sous la présidence du président, monsieur Luc Martel.

ADOPTION / PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

ATTENDU l'adoption de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* adoptée et sanctionnée le 16 juin 2017;

ATTENDU que dans le cadre des modifications législatives, l'agglomération de La Tuque doit élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques à l'échelle de son territoire;

ATTENDU que lors de l'assemblée du 16 mai 2023, le conseil d'agglomération a adopté sous la résolution # AGG-2023-05-050, le Plan régional des milieux humides et hydriques et que celui-ci a été transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU qu'à la suite de son analyse, des modifications y ont été apportées conformément aux exigences du ministère et qu'il y lieu d'adopter la version finale dudit plan en prévision de l'approbation ministérielle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2024-12-162

PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération adopte la version finale du Plan régional des milieux humides et hydriques réalisé par Bassin Versant St-Maurice tel que présenté en date de la présente et que tous les documents afférents soit transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, conformément aux exigences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé : Luc Martel
Président

VRAIE COPIE CONFORME

Jean-Sébastien Poirier
Directeur général adjoint et greffier

Jean-Sébastien Poirier
Directeur général adjoint et greffier